

Newsletter CEPM

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE MAÏS • THE LATEST NEWS IN EUROPEAN MAIZE PRODUCTION



CEPM
maiz'EUROP'

N° 16 – avril - juin 2018

La CEPM prend position sur la PAC post-2020

(p.2)

> Editorial

La Commission a, conformément aux attentes, produit son effet en proposant début juin le cadre législatif de la prochaine PAC. Pour les agriculteurs, l'inquiétude est grande. D'abord parce que le sort du budget de la PAC n'est pas scellé puisque le cadre financier pluriannuel est en discussion et que les débats européens sont vifs, en particulier sur toutes les autres politiques faisant malgré elle de la PAC une variable d'ajustement !

Ensuite, le Brexit reste un grand point d'interrogation qui pèse là aussi sur la PAC et son budget.

Enfin, la proposition elle-même présentée comme une simple évolution est de fait une réelle révolution puisqu'elle inverse la logique de construction renvoyant la responsabilité aux Etats membres de construire leur propre PAC, certes dans un cadre et sous le contrôle de la Commission (ce que le législateur européen appréciera !), mais avec une subsidiarité qui sera de fait renforcée.

Dans ce contexte, la CEPM continue à défendre une PAC forte, à la hauteur des enjeux européens et internationaux, et à promouvoir le maïs comme une des solutions aux défis qui sont face à nous, tant du point de vue de l'alimentation durable que de la lutte contre le changement climatique.

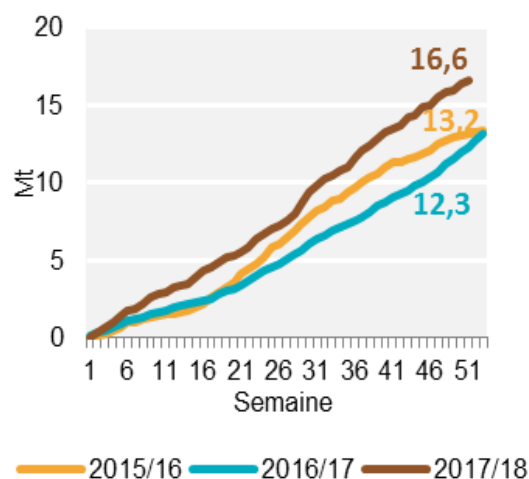
Céline Duroc,
Délégué Permanent CEPM,
Directeur Général AGPM

Sommaire

- Éditorial & Chiffres clés 1
- PAC post-2020..... 2
- La CEPM se mobilise à Bruxelles 3
- Commission PEST 4
- Interdiction de 3 néonicotinoïdes..... 4
- RED2 – point sur les trilogues 5
- Commerce international 5
- Vie des adhérents 6
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres 6

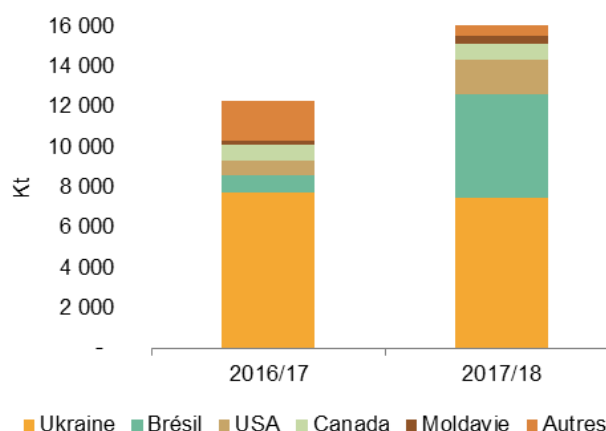
CHIFFRES CLES DU MAÏS :

Cumul des importations UE du 01/07 au 20/06/2018



Source : DG AGRI

Origine des importations UE du 01/07 au 20/06/2018



Source : DG AGRI

www.cepm.org

EUROPEAN CONFEDERATION OF MAIZE PRODUCTION • CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE LA PRODUCTION DE MAÏS

■ 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS • Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44

■ Square de Meeûs 21 - 1050 BRUXELLES • Tél. +32 2 230 38 68

LA CEPM POUR UNE PAC FORTE !

La Commission européenne a publié le 1er juin ses propositions législatives pour la future PAC post-2020. La CEPM, concrétisation de l'attachement des maïsiculteurs au projet européen, se positionne pour une PAC forte et commune.

Une renationalisation de la PAC

Les annonces de la Commission sont inquiétantes sur le futur de la PAC et dans un contexte budgétaire délétère. L'une des annonces les plus marquantes est celle d'une nouvelle méthode de travail: via l'élaboration de « plans stratégiques » nationaux, les États membres auront une plus grande marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de choisir les modalités d'affectation des dotations financières. Ces plans stratégiques seront élaborés par les États membres, mais approuvés par la Commission qui contrôlera également leur état d'avancement vers les objectifs convenus.

La CEPM dénonce cette orientation qui ressemble à s'y méprendre à une renationalisation de la PAC, source de distorsions accrues entre les producteurs européens.

Un axe environnemental fort

L'ambition environnementale pour la prochaine PAC est clairement renforcée, avec des outils dans le 1er et le second pilier : conditionnalité renforcée, le nouveau « eco-scheme », les MAE, l'agriculture biologique,... Et pour ce faire, la Commission propose, au-delà du transfert possible entre piliers à hauteur de 15 %, d'autoriser les États membres à transférer jusqu'à 15 % supplémentaires du 1er vers le second pilier pour des actions en faveur de l'environnement et du climat. Les aides directes pourraient ainsi selon les choix nationaux être fortement réduites !

Des contraintes qui sont susceptibles de grever encore davantage la compétitivité de la production européenne déjà mise à mal sur les marchés mondiaux. L'Europe est déjà déficitaire en maïs et importe chaque année des maïs produits avec

d'autres standards que ceux imposés aux producteurs européens (accès à d'autres produits et techniques de cultures).

Finalement, le budget de la PAC dans le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 est prévu à 365 milliards d'euros, ce qui représente 28,5% du budget de l'UE et une **baisse de 5% du budget de la PAC à prix courants** (ou 12% à prix constants de 2018 sans inflation). Sur ce total, 265 milliards d'euros sont destinés aux paiements directs, 20 milliards d'euros aux mesures de soutien du marché, et 78,8 milliards d'euros pour le développement rural.

La CEPM pour une PAC forte et commune

La CEPM rappelle donc ses attentes dans le cadre de la PAC et appelle les États Membres et le Parlement européen à rééquilibrer significativement le projet aujourd'hui sur la table. La PAC doit en effet assurer le revenu des producteurs européens qui garantissent aujourd'hui au citoyen européen une indépendance alimentaire et un haut niveau de sécurité sanitaire et environnemental. Elle doit également aider les agriculteurs à se protéger des aléas et à développer sereinement des pratiques toujours plus vertueuses. Ceci nécessite un cadre stable, cohérent et qui permette de valoriser les efforts faits.

Comme le souligne Daniel PEYRAUBE, Président de la CEPM : « Cette PAC n'en est plus une si la proposition de la Commission n'est pas sérieusement modifiée. Les maïsiculteurs européens sont prêts à contribuer à tous les défis qui sont face à eux et la CEPM continuera à se saisir des débats pour faire évoluer positivement ce projet ».

LA CEPM MOBILISÉE À BRUXELLES SUR LA RÉFORME DE LA PAC POST-2020

Dans ce contexte de réforme de la PAC post-2020, la CEPM a été extrêmement active à Bruxelles sur le 2^e trimestre 2018, avec un vague de rendez-vous avec des représentants des institutions européennes, un atelier au Parlement européen, et le Congrès annuel du maïs.

A la rencontre des acteurs du débat

Avec **plusieurs journées d'action** les 22-23 mars, 9 avril et 3, 15 et 17 mai, la CEPM s'est mobilisée auprès des attachés agricoles des Représentations Permanentes (Portugal, France, Roumanie, Allemagne, Hongrie, Autriche, Bulgarie, Espagne, Italie), de fonctionnaires de la Commission européenne (DG AGRI, DG ENVI), de Parlementaires (Michel Dantin, Angélique Delahaye, Jacques Loyau, le conseiller d'Eric Andrieu) et de représentants d'ONG (EEB, WWF, ELO, BirdLife). Lors de ces rendez-vous, une délégation composée de la Déléguée Permanente de la CEPM Céline Duroc, et de Gilles Espagnol, ingénieur et expert technique d'Arvalis-Institut du Végétal a présenté **une position claire, rationnelle et basée sur la science pour l'avenir de la culture du maïs dans la future PAC**. Leurs interlocuteurs se sont montrés intéressés, et preneurs **d'expertise technique sur le maïs, une culture toujours en proie aux clichés (sur la consommation en eau, sur la monoculture, sur la consommation d'intrants...)**. Rétablir la réalité scientifique sur le maïs dans la politique agricole européenne : non à la résignation, et oui à l'action !

La CEPM fait entendre sa voix à Bruxelles

La CEPM a également organisé un **atelier au Parlement européen** le 22 mai sur le sujet «*Réforme de la PAC : quelle place pour le maïs*», et centrée sur la question de la rotation obligatoire à la parcelle. Après une présentation de la réalité de la monoculture du maïs en France par Gilles Espagnol, une intervention sur la perspective roumaine par Cristina Cionga (APPRS) et un plaidoyer par Céline Duroc en faveur d'une **PAC réformée qui permette de tenir compte des spécificités du maïs**, la Députée Angélique

Delahaye est intervenue pour expliquer sa position et la faible marge de manœuvre du Parlement européen avant l'échéance des élections de mai 2019.



Finalement, le 5 juin a eu lieu à Bruxelles le **1^{er} Congrès européen du maïs**. Devant une salle comble, le Congrès a débuté par une table ronde sur la place du maïs dans la PAC post-2020 entre Tassos Haniotis (DG AGRI), Jacques Loyau (Parlement européen) et Jabier Ruiz (WWF). Gilles Espagnol a ensuite présenté les arguments techniques en faveur de la préservation de la monoculture du maïs là où elle existe déjà, avant que Sébastien Abis, Directeur du Club DEMETER, ne présente sa géopolitique du maïs. Finalement, le Président de CEPM, Daniel Peyraube, a souligné **l'exigence pour la CEPM de s'ouvrir et de venir rencontrer la place bruxelloise**, et a appelé les producteurs de l'UE à avoir du courage et de l'audace dans ce débat.



LA COMMISSION PEST : D'INTENTIONS EN COMPLICATIONS ?

Unanimentement acceptée par la conférence des présidents le 8 février dernier, la commission spéciale sur la procédure d'autorisation des pesticides de l'UE (commission PEST) arrive à mi-mandat. Les discussions de cette commission s'inscrivent dans un contexte plus global de réflexions autour de la réglementation phyto, initiée par la Commission Européenne. Malgré l'avancement de ses travaux, elle semble déjà dans la tourmente.

Lors de la réunion constitutive du 12 mars, la composition de la commission PEST a été fixée à 30 membres dont 1 Président (E. Andrieu (S&D, FR)) et 3 Vice-Présidents (BG. Piecha (ECR, PL), F. Ries (ALDE, BE), K. Konecna (GUE/NGL, CZ)), et son mandat établi à 9 mois. Cette période doit lui permettre **d'évaluer la procédure d'autorisation des pesticides dans l'UE, son indépendance par rapport à l'industrie et la transparence du processus décisionnel.**

Lors de sa première réunion de travail le 12 avril dernier, la commission PEST a adopté son programme de travail, officialisé son calendrier et réaffirmé ses engagements. Elle a depuis commencé ses travaux d'investigation et d'audition. Ainsi, les 7 et 8 mai derniers, une délégation de la commission PEST s'est déplacée à Parme au siège de l'EFSA pour évaluer sur place les moyens matériels et financiers de l'Agence. La commission PEST a en outre déjà organisé quatre auditions publiques, dont la dernière en date remonte au 19 juin. Ces auditions publiques sont l'occasion pour les Députés d'apprécier la transparence et l'indépendance des évaluations menées par les agences de différents Etats membres (France, Suède...) et au niveau européen (EFSA, ECHA). Les Députés ont également eu l'opportunité d'échanger avec le représentant de l'ECPA

association représentant les industries phytosanitaires à Bruxelles.

Mais après seulement quelques mois de travail, la commission PEST est déjà mise en question. Au plan interne, les divergences politiques des coordinateurs freinent la réalisation des objectifs de la commission. Au plan externe, le choix des intervenants interroge. Par exemple, le 7 juin, le Professeur Christopher Portier, personnalité très controversée, était auditionné comme consultant privé aux côtés des représentants de l'EFSA et de l'ECHA. Pour rappel, il est impliqué dans la seule étude scientifique mettant en cause le glyphosate (celle du CIRC), alors que les études de l'ECHA et de l'EFSA ont jugé la substance non-cancérogène.

La prochaine réunion est fixée pour le 28 juin prochain et la dernière aura lieu le 6 décembre. La commission PEST présentera ensuite son rapport à la plénière du Parlement européen. Légalement, ce rapport n'aura pas de valeur contraignante, mais concernant un sujet très sensible pour l'opinion publique il est certain que la Commission européenne sera ensuite sous pression pour en tenir compte.

L'ARRÊT DE MORT DE 3 NÉONICOTINOÏDES SIGNÉ PAR LE SCOPAFF

Les experts nationaux réunis en Comité Permanent (SCoPAFF) le 27 avril 2018 ont approuvé des propositions de la Commission européenne pour étendre l'actuelle interdiction de trois substances néonicotinoïdes – imidaclopride, clothianidine et thiaméthoxame – sur toutes les cultures hors serres.

La Commission a réussi à trouver une majorité qualifiée au SCoPAFF sur les 3 propositions d'interdiction des néonicotinoïdes: 18 Etats membres ont ainsi voté en faveur des propositions de la Commission (dont la France, l'Allemagne, l'Italie et le R-U). Parmi ceux qui se sont opposés aux propositions : la Hongrie, la Roumanie, le Danemark et la République Tchèque. Cette interdiction complète est très dommageable dans la mesure où il n'existe pas de substance alternative dans certaines cultures et face à certains ravageurs et impacte une fois de plus la disponibilité de la pharmacopée des molécules disponibles. Cette décision est intervenue alors

même que la Cour Européenne de Justice rendait ses conclusions suite aux recours contentieux déposés par les firmes sur les moratoires de 2013, qui ont été confortés par la CJUE.

En outre, la Commission européenne a publié le 1er juin son Initiative sur les Pollinisateurs, qui vise à améliorer les connaissances sur le déclin des pollinisateurs et endiguer ce phénomène, ainsi qu'éduquer la société et promouvoir de nouvelles initiatives. La Commission européenne publiera un rapport pour la fin de 2020, qui pourra être suivi d'actions législatives le cas échéant.

RED II SUR LES BIOCARBURANTS : UN DENOUEMENT TANT ATTENDU !

Les institutions européennes avaient lancé en grande pompe en 2016 la révision des directives européennes concernant l'énergie. Seul un texte législatif a été validé sur huit. Cependant, la proposition de révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED II), qui était coincée dans la phase des trilogues depuis février 2018, s'est subitement dénouée.

Dans la nuit du 13 au 14 juin un accord inattendu a enfin été conclu avec un compromis sur un objectif de 32% d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 et sur l'intention d'une élimination complète de l'huile de palme dans les transports d'ici 2030. On ne peut que se féliciter de la décision du PE et du Conseil d'avoir rejeté la proposition de la Commission d'éliminer tous les biocarburants de première génération.

Néanmoins, à ce stade, il est encore impossible d'évaluer l'efficacité de l'accord dans la mesure où les paramètres clés de la directive seront transférés à un acte délégué qui sera adopté par la Commission en février 2019 au plus tard. Cette décision crée un haut niveau d'incertitude sur les résultats réels de l'accord politique.

La CEPM s'est fortement mobilisée sur ce dossier et doit donc continuer ses efforts ! En effet, le maïs utilisé en bioéthanol représente presque 10% de la production européenne et près de la moitié du bioéthanol européen, ce qui n'est pas négligeable.

Les actions de la CEPM dans les trilogues ont été claires et affirmées sur ce dossier :

- Promouvoir une position commune de la chaîne des biocarburants sur des objectifs cohérents et ambitieux,
- Agir pour les biocarburants et les cultures intermédiaires sans contraintes excessives auprès des représentations permanentes des Etats membres ainsi que des Députés (commission AGRI, Parti populaire européen).

La CEPM a également agi en partenariat avec d'autres organisations européennes (Copa-Cogeca, Cibe, European Oilseed Alliance, ePURE, EBB et Fediol) afin de mettre en garde contre le risque associé à toute réduction de la part des biocarburants conventionnels pour faire de la place à des technologies futures au potentiel encore à démontrer. Une ultime négociation a eu lieu le 20 juin afin de finaliser les pourparlers au Conseil et un passage au COREPER le 27.

COMMERCE INTERNATIONAL : ETATS UNIS ET MERCOSUR

La CEPM et les autres associations agricoles européennes sont très préoccupées par l'impact de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, mais les inquiétudes s'orientent également vers les Etats-Unis.

Lors du sommet G7 au Canada le 8 juin dernier, les organisations agricoles de l'UE ont souligné le risque que les fortes tensions commerciales provoquées en grande partie par les Etats-Unis finissent par avoir des répercussions sur leur secteur. Pour rappel, la Commission a approuvé le 6 juin la décision d'imposer des droits supplémentaires sur la liste des produits américains devant être soumis à des rétorsions européennes. Cette liste inclut entre autres les haricots, le maïs, le maïs doux, le riz, les aïelles, le jus d'orange, le beurre de cacahuète, le bourbon, les cigares, les cigarettes et le tabac. La Commission a publié ainsi un règlement d'exécution le 21 juin, rendant l'application de ces taxes effectives dès le lendemain.

Concernant l'Amérique du Sud, il semble que la conclusion de l'accord UE-Mercosur soit imminente

(juillet). Il ressort des discussions entre les négociateurs en chef à Bruxelles du 16 au 18 mai que l'UE serait disposée à augmenter son offre pour le sucre et l'éthanol. Le Copa-Cogeca dans une lettre envoyée le 24 mai à la Commissaire Malmström, a réitéré son opposition aux concessions agricoles, soulignant qu'il est impossible pour un producteur européen d'accepter une concurrence de la production qui ne respecte pas les mêmes règles ! La CEPM soutient cette position, il est inconcevable que l'UE ouvre son marché ainsi alors que la concurrence ne fonctionne pas de la même façon mettant ainsi en péril la pérennité des producteurs de maïs européens.



Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetőmag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Termékstanacs (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľ'ov a spracovateľ'ov kukurice (ZPSK)*

Groupes de Dialogue Civil

- ✓ **20-04-2018** : GDC PAC
- ✓ **25-05-2018** : GDC CULTURES ARABLES + Riz
- ✓ **25-05-2018** : GDC ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ✓ **01-06-2018** : GDC CULTURES ARABLES + lin et chanvre, fourrage, cultures énergétiques et non alimentaires
- ✓ **03-07-2018** : GDC CULTURES ARABLES + sucre

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres – 2^e trimestre 2018

- ✓ **CEPM** :
 - 5 juin 2018: Assemblée Générale et Conseil d'Administration, 1^{er} Congrès européen du maïs : conférence publiques « Quel rôle pour le maïs dans l'avenir de la PAC », Bruxelles
- ✓ **France** :
 - 6-7 juin 2018 : “Les Culturelles” Arvalis Institut du Végétal, l'Isle Jourdain (Gers)
- ✓ **Allemagne** :
 - 4 mai 2018: comité DMK sur l'information et sur la communication, Handrup
 - 5 juin 2018: conférence sur la directive UE sur les fertilisants – “Quelles conséquences pour le maïs?”, Osnabrück
 - 11 juin 2018: Groupe de travail éleveurs, Magdeburg
 - 26-27 juin 2018: conférence du DMK sur la protection phytosanitaire, Graz, Autriche
- ✓ **Bulgarie** :
 - 21 juin 2018: inauguration officielle de la récolte 2018, dans des champs de blé proches de la ville de Sliven (Centre-Est de la Bulgarie)
- ✓ **Pologne** :
 - 20 août 2018: séminaire pour les employés des entreprises d'élevage et de distribution de maïs, Coboru Słupia Wielka.
 - Septembre 2018: Journées maïs (4.09.2018 : Kobierzyce, province Dolny Śląsk / 7.9.2018 : Osiny - IUNG Puławy, province Lublin / 9.9.2018 : PODR Szepletowo, province Podlasie / 14.9.2018 : Słupia Wielka near Środa Wlkp, province Wielkopolska).
- ✓ **Portugal** :
 - 10 juillet 2018: Journées maïs ANPROMIS.
- ✓ **Roumanie** :
 - 21 juin 2018: Conférence “Romanian Farmers 2018” - Mediafax&Agrointeligenta & APPR, Bucarest.
 - 2-4 juillet 2018: Participation Congrès European Orobanche, Bucarest.
 - 5 juillet 2018: Réunion APPR – Partenaires intrants agricoles, région Ialomita, Roumanie. Visite du réseau d'expérimentation maïs-tournesol-blé d'hiver de l'APPR.